

L'éolien en Wallonie

Aspects réglementaires et financiers



Ferréole
- Xhoris -
14 octobre 2011

L'APERe en deux mots

- Association sans but lucratif créée en 1991
- Objectif: promouvoir les énergies renouvelables dans un contexte d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'évolution soutenable des activités humaines.
- Information, formation, études d'intérêt collectif, missions de Facilitateur (hydroénergie + éolien), sensibilisation (webmag www.renouvelle.be).
- Membres : universités, associations environnementales, centres de recherche, etc.



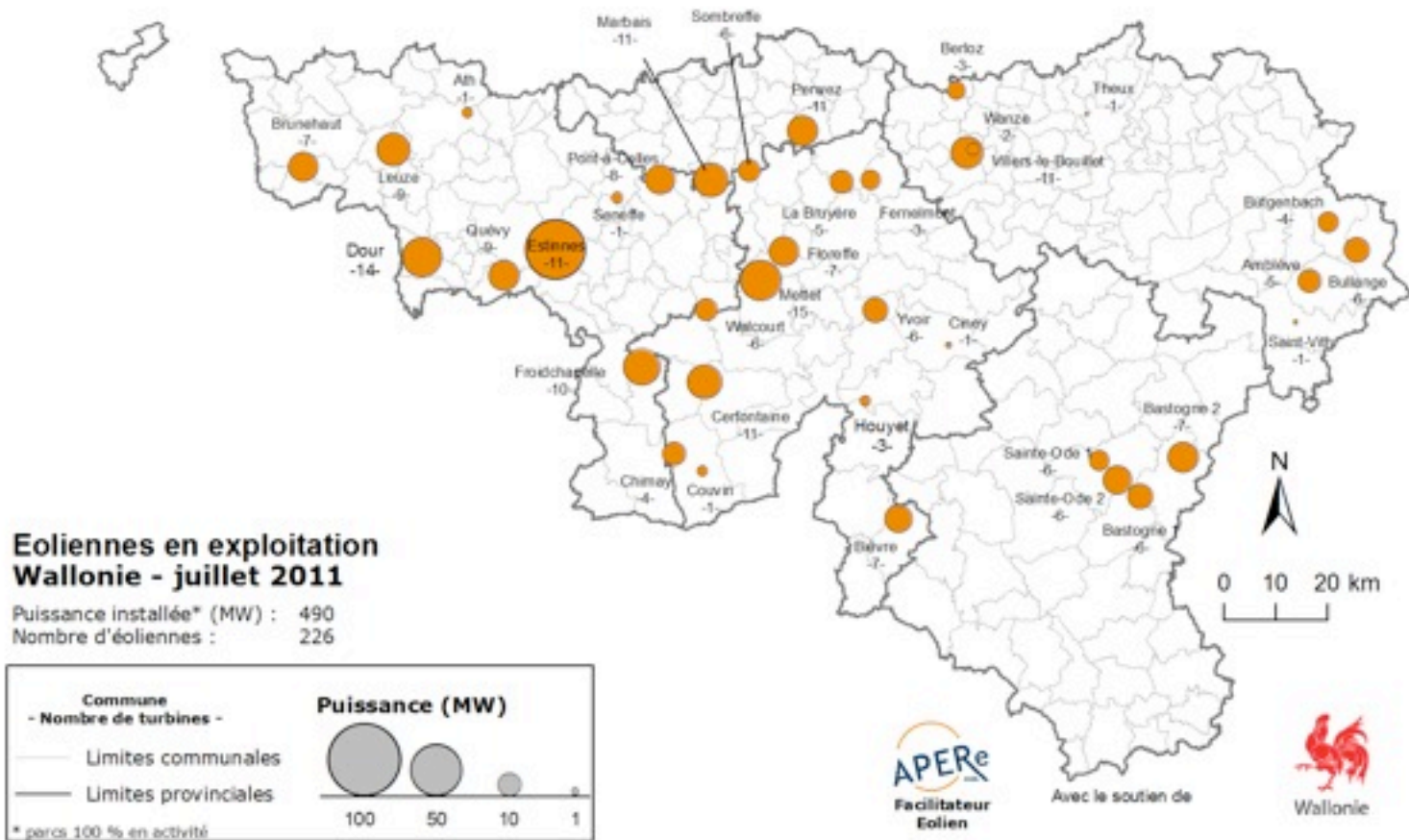
La mission de Facilitateur éolien

- Mission de l'APERe asbl pour le compte de la Région Wallonne depuis 2002
- Tâches :
 - accompagner et conseiller les autorités locales et régionales,
 - soutenir le développement de projets éoliens participatifs,
 - Informer et assurer un suivi de la filière,
 - identifier les problèmes & apporter des pistes de solutions.



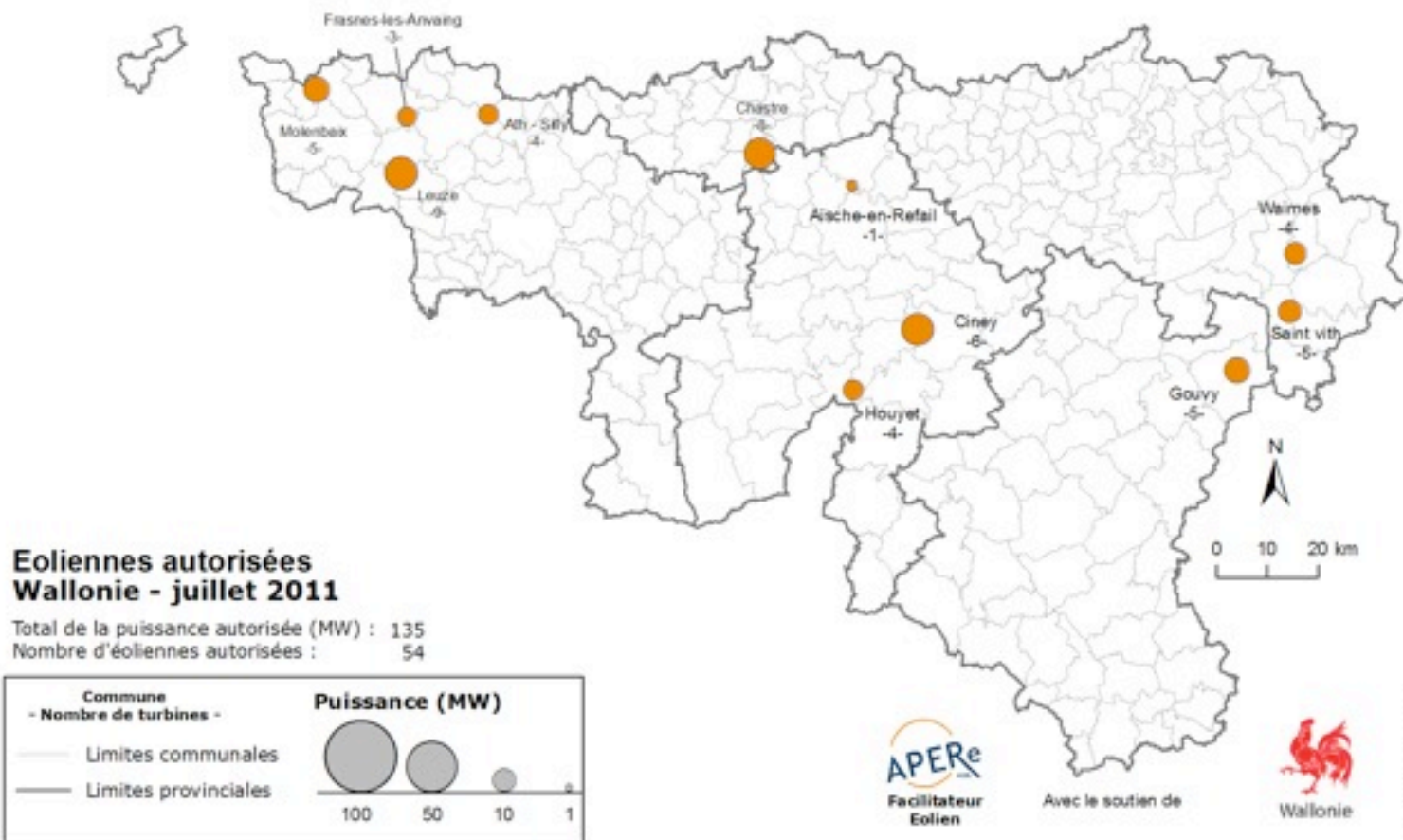
L'éolien en chiffres

- Au 18/07/2011 : 37 parcs, 206 éoliennes, 490,4 MW



L'éolien en chiffres

- Autorisés : 11 parcs, 54 éoliennes, 135 MW



Cadre de Référence

1. Orientations du Cadre actuel:

- **Protection cadre de vie :**
 - Impact bruit, effet d'ombrage
 - Distance par rapport aux habitations: suffisante pour garantir cadre de vie (en pratique > 350m)
 - Remise en état du site : garanti par une caution bancaire, nécessité en fin de vie de démonter l'éolienne et de retirer les fondations à charge du développeur
- **Composition du paysage :**
 - Impact visuel : pas de mitage, parcs de minimum 3 éoliennes
 - Intégration avec les lignes de force du paysage
- **Biodiversité :**
 - Impact oiseaux
 - Mesures de compensation
- **Sécurité :**
 - Distance par rapports aux infrastructures routières, lignes HT, voies ferrées et navigable = hauteur éolienne (150 m)
 - Usage de l'espace aérien : s'assurer de la compatibilité des éoliennes avec les services compétents

Cadre de Référence

2. Objectifs de la révision du CdR :

- Revoir/diminuer les contraintes : évolution technologique (distances, Défense, forêts)
- Se doter d'une stratégie régionale et d'une vision claire : « 1^{er} arrivé 1^{er} servi », cartographie
- Mettre fin à la spéculation foncière
- Mieux impliquer les collectivités locales
- Trajectoire pour : - atteindre les objectifs 2020
- garantir un continuum de développement éolien

Cadre de Référence

3. Lignes de force du nouveau Cadre de Référence :

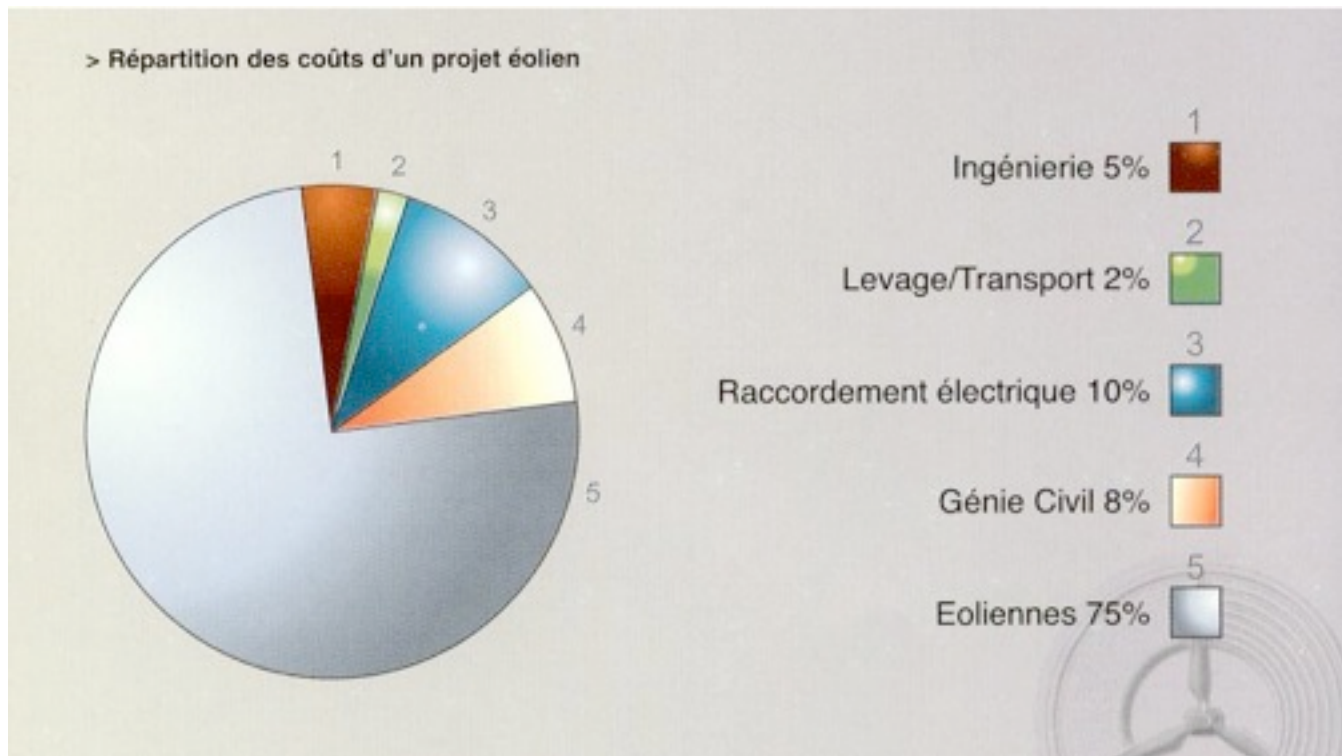
- a. **Objectif énergétique :** 4500 GWh /an (\simeq 2000 MW \simeq 650 éoliennes suppl.)
 ↳ trajectoire : 80 WT de 2,1 MW / an (377,5 GWh /an)
- b. **Cadre de Référence (fin 10/11):**
 - Cartographie régionale :
 - Productible par lot
 - mieux positionner les éoliennes + fin à la spéculation foncière
 - Soit 1 projet OK => permis
 plusieurs projets : association ou choix
 aucun projet : appel à projet
- c. **Décret éolien :**
 - Maximaliser le productible éolien
 - Politique foncière : stop spéculation
 - Favoriser la participation citoyenne
 - Reconnaître l'éolien d'utilité publique => imposer servitudes
 - Favoriser retombées socio-économiques locales

Nouveau Cadre de Référence

4. Questions à résoudre

- Période transitoire / projets en cours ?
- Indemnisation des agriculteurs ?
- Concessions - aspects juridiques : recours ?
- Respect de la trajectoire?
- Critères d'installation clairs
- Critères environnementaux (DNF)
- Levée de contraintes ? (Défense, Belgocontrol)

Aspects financiers



Aspects financiers

- coût d'investissement : 1,6 M€ / MW installé
ex. : éolienne 2,3 MW + raccordement = 3.950.000 €
- production annuelle : 5060 MWh (2,3 * 2200 Héq)
- C.A.: 581.900 € = 5060 * 115
- Fonds propres : 20% min, soit 736.000 €
- Subvention : 592.500 €
- Crédit bancaire de 3.214.000 € en 12 ans (4,75%)
- frais ,assurances, loyer, maintenance, gestion : 185.000 €/ an
- Résultat net : 165.000 €
- Dividende : 6% de 736.000 € = 44.160
- solde : 120.840 € => projet local, ristourne fact électricité, etc.

Aspects financiers

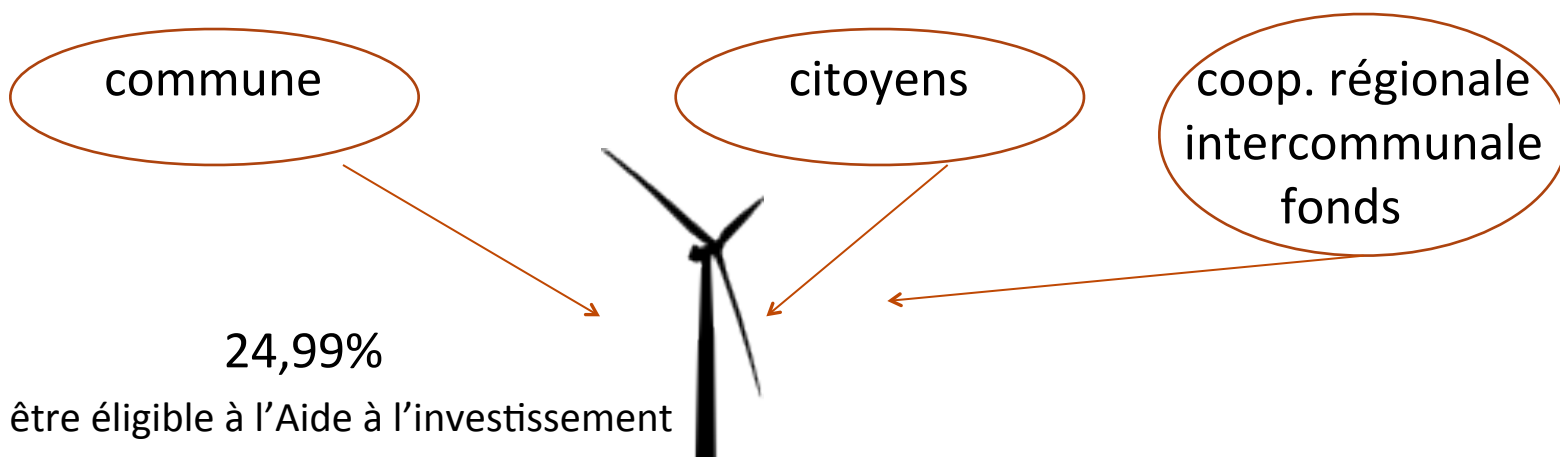
- Exigence banques : 20% fonds propres minimum (hors Aide Investissement)
- Frais de développement à 100.000 € à 200.000 € répartis en :

• étude de vent :	10.000 €
• étude d'orientation :	2.500 €
• étude de raccordement:	10.000 €
• étude d'incidences :	35.000 €
• détecteur <i>Anabat</i> :	20.000 €
• analyse financière :	3.000 €
• frais dossier crédit :	3.000 €
• honoraires avocat :	2.500 €
• architecte :	5.000 €
• imprévu :	2.500 €
• suivi / ress.hum.:	<u>80.000 €</u>
	185.000 €

Aspects financiers

Financement :

- Norme =
 - ◆ 20 % Fond Propres
 - ◆ 80% emprunt bancaire.
 - ◆ 1 éolienne 2,3 MW = 4.000.000 €
= 800.000 € de FP



loi du 21/12/94 – [Art. 180](#). *Les communes peuvent prendre des participations directes ou indirectes dans des sociétés de production, de transport et de distribution d'énergie*

Merci pour votre attention

Bruno Claessens



02/ 218.78.99